

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE101

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 3

Substituer au mot :

« risques »,

Le mot :

« effets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au vu de la connaissance scientifique et des niveaux actuels d'exposition de la population, il n'y a pas lieu de parler d'"évaluation des risques", ce qui peut avoir un effet très négatif en matière de communication.

Il semble plus approprié d'utiliser le terme "effets".